

J'ai maintes fois posé des questions à la Chambre à ce sujet. Les réponses ont toujours été les mêmes, à savoir que le gouvernement va respecter la promesse qu'il a faite au cours de la campagne électorale de maintenir l'indexation des pensions pour ceux qui y ont cotisé. Mon rôle consiste à interroger le gouvernement, s'il y a lieu, et à défendre les intérêts des électeurs d'Ottawa—Carleton et, à l'occasion, d'autres régions du pays.

Comme les députés le savent, il y a dans la région de la Capitale nationale et dans la circonscription d'Ottawa—Carleton que je représente beaucoup de militaires, de membres de la GRC et de fonctionnaires qui sont déjà à la retraite. Il y en aura beaucoup plus sous peu. J'estime essentiel de parler en leur nom, non pas pour contester l'orientation politique que peut prendre le gouvernement, mais bien leur faible participation au processus de prise de décisions en ce qui a trait à l'indexation de leurs pensions.

Mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), a fait allusion à cette même question le 12 juin. Au cours du débat d'ajournement, il a demandé si des pensionnés avaient participé aux négociations et, dans l'affirmative, à quel niveau. Il a ajouté qu'il avait posé maintes questions à ce sujet au cours de la dernière année, comme d'autres et moi-même l'avons fait à la Chambre.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada a exprimé de façon très efficace l'inquiétude des fonctionnaires au sujet des questions de pensions et l'inquiétude de ceux qui sont sur le point de toucher leur pension. L'AFPC les a représentés avec beaucoup d'énergie à la table des négociations. L'Association nationale des fonctionnaires fédéraux à la retraite a fait tout ce qu'elle a pu pour représenter les retraités. Elle est quelque peu déçue de ne pas participer à part entière au conseil consultatif du ministre.

L'AFPC a seulement un statut d'observateur. Le conseil se compose de six membres de la direction et de six membres du syndicat. L'Association souhaiterait être mieux représentée. Le ministre a dit qu'il était prêt à élargir le conseil de façon à permettre à l'Association d'y participer directement. Il pourrait à mon avis y avoir un représentant élu et un représentant nommé, ce qui permettrait à l'Association d'avoir plus de poids à titre consultatif. Je pense que la GRC devrait aussi avoir un représentant au conseil, un représentant élu ou nommé. Ce représentant pourrait être une personne en activité à la GRC ou éventuellement un retraité, là encore pour donner à la GRC plus de poids dans les décisions concernant les pensions.

● (2205)

L'Association des retraités des forces armées canadiennes, représentée par son président dûment élu, Ed Halayko de London, et ses collègues, a rencontré le président du Conseil du Trésor le 5 février pour la première fois, et a pu apporter une contribution à cette démarche. A l'époque, ces représentants

ont exprimé certaines de leurs inquiétudes. Comme vous l'imaginez certainement, monsieur le Président, ce sont des gens très fiers. Ce sont des hommes et des femmes qui ont servi dans les forces armées et nous sommes profondément fiers des efforts qu'ils ont accomplis pour faire du Canada un endroit où il fait meilleur vivre. Je pense qu'eux aussi devraient avoir plus de poids et être représentés au conseil consultatif par une personne élue ou nommée. Cela leur permettrait d'intervenir davantage dans les décisions concernant leurs pensions, mais là non plus ce n'est toujours pas le cas.

Il y a un certain flou concernant la responsabilité de la gestion de la Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes et de la Loi sur la pension de retraite de la GRC. L'Association des retraités des forces armées canadiennes, qui parle au nom d'environ 75,000 retraités, bien qu'elle n'ait que très peu de membres cotisants, s'inquiète des 13 milliards de dollars qu'elle a versés à la caisse.

Je tiens à souligner qu'il est important de prendre rapidement une décision. Je suis déçu que les retraités de la GRC et des forces armées n'aient pas pu avoir une plus grande participation. Je présume que le gouvernement va très bientôt nous annoncer qu'il tiendra sa promesse électorale d'indexer les pensions, et j'espère qu'il nous l'annoncera avant la fin de la session de façon à nous permettre de ramener cette bonne nouvelle à nos électeurs dans tout le pays. J'espère que nous pourrions leur annoncer qu'une décision positive concernant les pensions a été prise à l'intention de tous ceux qui ont cotisé pour ces pensions et les méritent.

Malheureusement, ces gens-là n'ont pas eu leur mot à dire autant qu'ils l'auraient voulu à la table des négociations, à l'exception de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Toutefois, dans les mois et les années qui viennent, nous espérons que le gouvernement jugera bon de les faire participer plus à son conseil consultatif de façon à pouvoir profiter de leurs bons conseils et de leurs nombreuses années d'expérience.

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, peu importe l'heure, il est clair que le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) poursuivra son exposé très clair et bien pensé au nom des nombreuses personnes touchées par la politique sur les pensions qui sera énoncée par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret).

Pour répondre à certaines questions qu'il a soulevées, je commenterai très rapidement, pour commencer, la réponse à la question du 12 juin 1986. Cette réponse portait en gros sur la complexité de la question et sur l'inquiétude qu'il éprouvait à voir le gouvernement prendre une décision au petit bonheur, sans réflexion et sans consultations suffisantes. En fait, une bonne partie du temps consacré à produire le résultat final a servi à s'assurer que toutes les questions importantes et complexes avaient été examinées de façon aussi complète que possible.